



Municipalité La Présentation

FAITS SAILLANTS 2024

Chers citoyens et chères citoyennes,

L'année 2024 s'amorce avec l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle triennal, ce qui entraîne des changements considérables au niveau de l'évaluation des immeubles. On observe une augmentation de la valeur des propriétés résidentielles d'environ 45% et une augmentation tout aussi importante pour les terres agricoles.

Avec le contexte économique difficile, nous avons dû pallier avec la hausse des évaluations des propriétés, la hausse des quotes-parts des organismes publics ainsi que la hausse des taux d'intérêt. Le Conseil municipal, l'équipe administrative et moi-même avons effectué un travail rigoureux afin d'arriver à un budget équilibré, tout en continuant d'offrir des services de qualités à nos citoyens.

Cette année, le Conseil souhaite prioriser la mise à jour des infrastructures en eaux usées. Une tâche primordiale pour la saine croissance de notre belle municipalité.

Le Conseil municipal reste à l'écoute de ses citoyens et souhaite plus que jamais vous tenir informer des dossiers en cours. À travers ce document, je vous présente les revenus et les dépenses prévues en 2024, le programme triennal d'immobilisations ainsi que votre compte de taxes 2024. Afin de vous aider à comprendre le travail effectué, nous avons réalisé une comparaison avec le compte de taxes 2023. Nous espérons ainsi illustrer qu'en dépit de la hausse des évaluations des immeubles, la majorité des taux de taxation ont été diminués.

Finalement, vous constaterez que les comptes de taxes supérieurs à 300,00\$ pourront être acquittés en **6 versements égaux**, soit les 4 mars, 18 avril, 3 juin, 18 juillet, 3 septembre et 18 octobre.

Malgré tout, La Présentation demeure une municipalité dynamique et accueillante ou il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre belle municipalité et de tous nos citoyens, qui contribuent à la sécurité et à la qualité de notre milieu de vie.

Louise Arpin, Mairesse

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2024

- | | |
|--|--------------|
| • Aménagement paysager « Le Petit Quartier» | 56 937 \$ |
| • Aménagement zone scolaire | 56 938 \$ |
| • Plantation d'arbres sur une partie de la Route 137 (avec subvention) | 25 000 \$ |
| • Mise à niveau des postes de pompage égouts | 1 500 000 \$ |
| • Poste de chloration eau potable | 30 500 \$ |

2025

- | | |
|---|------------|
| • Aménagement nouveaux jeux d'eau | 150 000 \$ |
| • Aménagement trottoir le long du cimetière et d'une partie de la rue de l'Église | 150 000 \$ |

2026

- | | |
|---|--------------|
| • Aménagement stationnement du Centre Synagri - Phase 1 | 300 000 \$ |
| • Séparation des égouts pluvial et sanitaire sur la rue Bouvier | 2 000 000 \$ |



Revenus 2024

Taxes :	4 605 195 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	31 600 \$
Services rendus :	166 650 \$
Imposition de droits :	105 000 \$
Amendes et pénalités :	5 000 \$
Intérêts :	18 000 \$
Autres revenus :	8 000 \$
Transferts :	517 711 \$
	<hr/>
	5 457 156 \$

Dépenses 2024

Administration générale	885 699 \$
Sécurité publique	948 025 \$
Transport	1 017 815 \$
Hygiène du milieu	955 709 \$
Aménagement et urbanisme	102 422 \$
Loisirs et culture	629 575 \$
Frais et financement	400 865 \$
Remboursement d'emprunt	595 000 \$
Tableau de pointage baseball avec commanditaire	17 085 \$
Transfert réserve allocation départ	2 758 \$
Aménagement paysager «Le Petit Quartier»	56 937 \$
Aménagement zone scolaire	56 938 \$
Honoraires professionnels poste de chloration	30 500 \$
Surplus acc. non affectés	(280 000 \$)
Contribution réserve	30 828 \$
Entretien GCC	
Contribution réserve	7 000 \$
Élections municipales	
	<hr/>
	5 457 156 \$

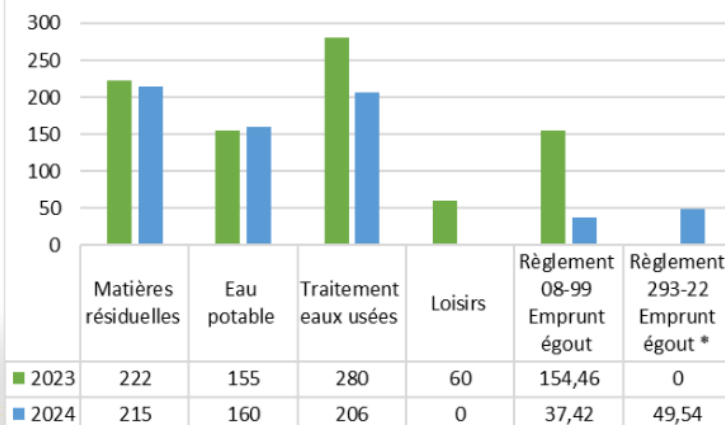


taxation

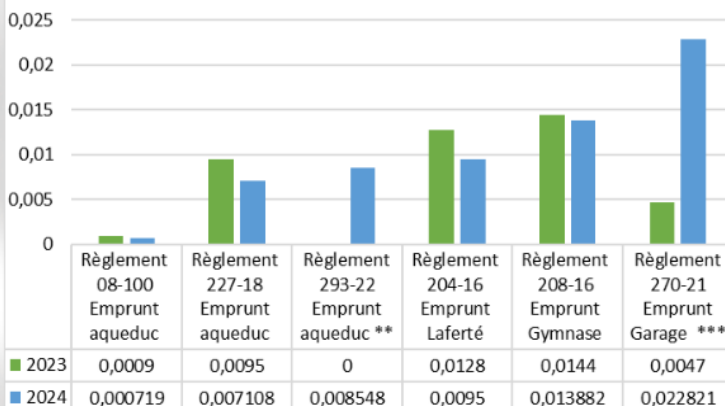
Taxe foncière par 100\$ d'évaluation

2023 : 0,44\$ ⚡ **- 0,09\$**
2024 : 0,35\$

Détails taxation - Montants fixes



Détails taxation - Taux par 100\$ d'évaluation



*Règlement 293-22 - Emprunt ÉGOUT

Ce règlement est applicable aux secteurs desservis par les égouts. Le montant de l'emprunt est attribuable aux travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surfaces des rues Gagnon et Giasson. Le prêt est d'une durée de 20 ans.

**Règlement 293-22 - Emprunt AQUEDUC

Ce règlement est applicable aux secteurs desservis par l'aqueduc. Le montant de l'emprunt est attribuable aux travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surfaces des rues Gagnon et Giasson. Le prêt est d'une durée de 20 ans.

***Règlement 270-21 - Emprunt GARAGE MUNICIPAL

Ce règlement est applicable à l'ensemble du territoire. Le montant payé en 2023 est inférieur au montant de 2024 puisque lors de la première année de l'emprunt, la Municipalité devait payer exclusivement la moitié des intérêts. Pour l'année 2024 ainsi que les années subséquentes du prêt, la Municipalité devra payer 2 versements en intérêts et 1 versement en capital. Le prêt est d'une durée de 20 ans.